



# PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19

## activités collectives et individuelles

### 1. INTRODUCTION

En cette période d'épidémie de Covid-19, la mise en œuvre des mesures de prévention protégeant la santé des Élèves, des Professeurs, et de leur entourage est une priorité pour EAV.

Le présent protocole sanitaire est rédigé dans le respect des mesures définies par le gouvernement dans le cadre de la reprise de l'activité économique et du guide sanitaire des opérateurs et associations culturelles.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles, certaines mesures pourront déroger ponctuellement au Règlement intérieur de l' Association. Pour l'exercice de leurs activités, les professeurs doivent avoir en leur possession la présente instruction de sécurité pour pouvoir s'y référer. Les élèves doivent être préalablement informés des mesures en vigueur.

### 2. RÉFÉRENT COVID-19

Ces mesures exigeantes bouleversent largement les habitudes de l'EAV. Il faut adopter de nouvelles façons de travailler, prendre de nouvelles habitudes, acquérir de nouveaux réflexes. Il est donc indispensable de se mobiliser collectivement pour réussir la mise en oeuvre des mesures liées au Covid-19. C'est la raison pour laquelle un référent Covid-19 a été désigné. Il a pour mission de vous expliquer la mise en œuvre des mesures sanitaires.

Thierry Bazzana : 06 33 10 46 39

### 3. CONSIGNES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION

En cas de symptômes d'infection virale (fièvre ou sensation de fièvre, toux sèche, douleurs musculaires ou articulaires, difficulté à respirer, perte d'odorat...), rester chez soi, et prévenir son professeur ou le référent Covid-19.

Afin de limiter la propagation du virus, les consignes suivantes doivent être suivies scrupuleusement

- \* Attendre à l'extérieur des locaux.
  - \* Le masque : dans les locaux, le port du masque est obligatoire dans tous les espaces de circulation (chacun apporte son propre masque). Il n'est pas obligatoire dès lors que la distance entre les personnes est supérieure ou égale à 1 mètre. Le port du masque pour les enfants de moins de 11 ans n'est pas obligatoire.
- Certaines activités peuvent nécessiter sur demande du professeur le port du masque.
- \* Lavage des mains au savon ou avec du gel hydro-alcoolique obligatoire à l'entrée.
  - \* Éviter au maximum les croisements dans les locaux.

- \* Sens de circulation obligatoire dans l'escalier (priorité à celui qui monte).
- \* Pas d'accès aux toilettes, sauf en cas d'urgence (désinfection immédiatement après utilisation et lavage des mains).
- \* Distance d'au moins 1 mètre pendant le cours entre l'élève et le professeur.
- \* Désinfection de la salle de cours entre chaque cours (uniquement les parties contacts).
- \* Aération de la salle de cours.
- \* Désinfection au moins une fois par jour de toutes les parties contacts possibles (poignées de porte, porte d'entrée...).

### 4. ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE

Selon l'évolution de la situation sanitaire globale, les élèves s'engagent à poursuivre leurs cours aux horaires prévus en respectant la nouvelle organisation mise en place par leur professeur (expl. travail à distance...).

### 5. APPLICATION

La présente instruction est applicable immédiatement. Elle pourra évoluer notamment en fonction de l'assouplissement ultérieur des règles sanitaires en vigueur.

### 6. COMMUNICATION

Toute difficulté ou remarque sur l'application des consignes exposées ci-avant devra être communiquée sans délai au référent Covid-19 de l'EAV.

St Hippolyte du Fort, le 02/09/2020

**Merci de conserver ce document.**